



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 234/2026
Date de la séance du CE : 4 mars 2026
Direction : Direction de l'intérieur et de la justice
N° d'affaire : 2026.DIJ.3152
Classification : Non classifié

Rapport d'activité 2025 du Bureau pour la surveillance de la protection des données ; prise de connaissance

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activité 2025 du Bureau pour la surveillance de la protection des données.
2. La Chancellerie d'État est chargée de veiller à ce que le rapport d'activité 2025 du Bureau pour la surveillance de la protection des données soit soumis en temps voulu au Grand Conseil pour prise de connaissance.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction de l'intérieur et de la justice
- Chancellerie d'État
- Bureau pour la surveillance de la protection des données

Pièces jointes

- Rapport d'activité de 2025 du Bureau pour la surveillance de la protection des données